

La lettre aux Noyellois

Août 2020



Chère Noyelloise,
cher Noyellois,

J'ai le plaisir de vous adresser aujourd'hui cette première *Lettre aux noyellois* qui se veut avant tout un outil de communication entre nous.

Cette lettre paraîtra en plus de votre magazine municipal pour vous informer sur les projets et les principales actions du conseil municipal.

C'est aussi un moyen pour moi de vous exprimer ma position sur les projets en cours et de limiter les rumeurs et autres fausses informations qui circulent ça et là.

Je vous souhaite un bel été. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire,
Bruno Traché

La sécurité est l'affaire de tous !

Notre préoccupation est de garantir aux noyellois un cadre de vie de qualité tout en garantissant la sécurité dans l'espace public. Des dégradations ont été commises sur les biens publics et plusieurs noyellois se retrouvent, bien malgré eux, victimes d'actes malveillants.

Même si la sécurité est une prérogative de l'État, la municipalité met en place des actions pour que la vie à Noyelles reste agréable et sereine :

Nous avons décidé de mettre en place, dès cet été, **des rondes de nuit** en faisant appel à une société de gardiennage. Cette mesure s'ajoute au travail effectué par M. Derollez, policier municipal, mobilisé au quotidien pour assurer votre sécurité et favoriser la prévention.

Les bâtiments municipaux sont équipés de caméras de sécurité. Le parc de **vidéosurveillance** sera encore développé dans les années à venir. Nous veillerons à protéger l'espace public tout en préservant la vie privée des noyellois. Ces caméras permettront de dissuader les personnes malveillantes de commettre des méfaits, mais aussi de pouvoir identifier les individus en cas de passage à l'acte.

Nous mutualisons les efforts afin de trouver des solutions aux problèmes d'insécurité. Un partenariat entre la commune, la police municipale et la police nationale permettra prochainement la mise en place du dispositif « **participation citoyenne** ».

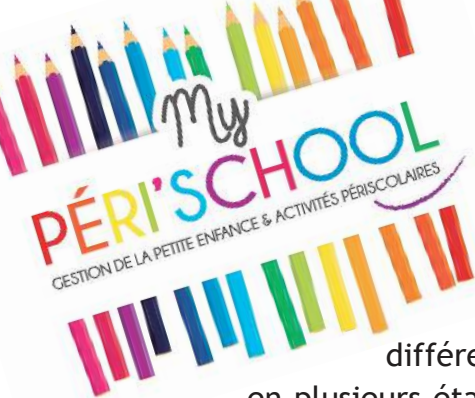
Nous envisageons également de **sécuriser les abords de l'école**. Mikaël Dubois, conseiller délégué en charge de la sécurité et de la tranquillité publique et la commission d'élus travaillent actuellement à différentes propositions. Les enfants qui fréquentent l'école Pierre Baudel seront associés à cette réflexion.

La mise en place d'un **numéro « incivilités »** depuis le 29 juin doit permettre aux noyellois de signaler des actes de malveillance. Contactez le numéro ci-dessous si vous en êtes témoins en dehors des heures d'ouverture de la mairie (9h - 12h / 14h - 18h).

**STOP
AUX INCIVILITÉS**

Signalez
les incivilités
à ce numéro :

06 02 57 50 63



L'inscription aux services périscolaires bientôt un jeu d'enfant !

La municipalité va œuvrer au quotidien afin que chaque enfant puisse grandir et s'épanouir pleinement à Noyelles, dans les meilleures conditions.

Une solution innovante pour faciliter l'inscription des enfants aux différents services périscolaires ainsi que les paiements va vous être proposée en plusieurs étapes. Ce service gratuit est proposé aux familles dans un 1^{er} temps pour dématérialiser le dossier unique d'inscription.

Pourquoi avons-nous choisi l'application MyPéri'school ?

Par souci de faciliter le quotidien des parents ! Cette application va, à terme, vous permettre de réserver et payer les services périscolaires (restauration et garderie) et extra-scolaires (accueil de loisirs) en toute simplicité depuis n'importe quel appareil relié à internet (téléphone, tablette, ordinateur) et cela de façon sécurisée.

Vous devrez créer votre compte sur MyPéri'school impérativement entre le 12 et le 27 août 2020.

Dans un premier temps, la plateforme MyPéri'school vous permettra de créer votre compte famille et d'y enregistrer les données concernant les enfants. **Pour la rentrée de septembre 2020 le dossier unique au format papier disparaît au profit d'un compte dématérialisé** sur cette application. Pour que vos enfants puissent bénéficier des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire, votre dossier en ligne doit comporter l'ensemble des pièces demandées avant le jeudi 27 août 2020.

Comment ça marche ? C'est gratuit et c'est très simple.

- Connectez-vous à Myperischool

Sur internet via le portail <https://noyelleslesvermelles.myperischool.fr> ou sur smartphone avec l'application «Myperi'school» disponible gratuitement sur Google Play (pour système Android) et App Store (pour systèmes iOS)

- Créez un compte famille avec le code commune indiqué sur le flyer MyPéri'school
- Référenciez votre ou vos enfants
- Photographiez les justificatifs nécessaires demandés dans l'application

Ces documents ne seront sollicités qu'une seule fois. Ils seront stockés jusqu'à la fin de leur validité.

Pour le paiement en ligne, encore un peu de patience...

Cette crise sanitaire aura chamboulé tous les projets. Alors que nous pensions vous proposer ce service dans sa solution compète pour le mois de septembre, il faudra patienter encore quelques mois avant de pouvoir effectuer les premières inscriptions aux services et les paiements en ligne.

NOTEZ BIEN :

La création de votre compte en ligne entre le 12 et le 27 août est obligatoire. Elle remplace le dossier papier, mais **NE VAUT PAS INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE OU À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE pour la rentrée de septembre**. Pour ces services vous devez encore réserver par mail ou sur le site :

- pour la restauration scolaire : à c.trier@noyelleslesvermelles.fr, avec les mêmes modalités d'inscription que précédemment : inscription au mois avant le 20 de chaque mois. Inscription la veille avant 10h (le vendredi pour le lundi) pour les inscriptions exceptionnelles (en fonction des places disponibles).
- pour la garderie périscolaire : à l.bridoux@noyelleslesvermelles.fr avant le 27 août 2020 (la fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune)
- les absences exceptionnelles pour raison médicale doivent être signalées **EN MAIRIE** avant 9h30 le matin même de l'absence.

Nos services restent à votre écoute en mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.